



Avis d'entrée en vigueur

Avis public est donné que la Ville de Trois-Rivières a adopté, lors de la séance que son Conseil a tenue le 7 avril 2026 :

- les règlements suivants :
 - Règlement sur les tarifs applicables en matière de culture, de loisirs et de vie communautaire (2026, chapitre 31);
 - Règlement modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme (2021, chapitre 125) afin d'agrandir une aire d'affectation Commerciale locale près de l'intersection des rues Antoine-Polette et Séverin-Ameau (2026, chapitre 33);
 - Règlement modifiant le Règlement établissant le cadre normatif en matière d'urbanisme (2021, chapitre 126) afin d'agrandir la zone COL-3273 et d'y autoriser les habitations en mixité (2026, chapitre 34);
 - Règlement modifiant le Règlement établissant le cadre normatif en matière d'urbanisme (2021, chapitre 126) afin de modifier les marges latérales des bâtiments dans la zone RES-2322 (2026, chapitre 35);
 - Règlement modifiant le Règlement établissant le cadre normatif en matière d'urbanisme (2021, chapitre 126) afin d'ajouter les classes d'usage H4 (4 logements) et H5 (5 à 6 logements) dans la zone RES-3037 (2026, chapitre 36);
- la résolution n° C-2026-0326 autorisant un projet particulier impliquant l'immeuble situé au 1660 de la rue Royale afin d'autoriser la classe d'usage H13 (Habitation en mixité) avec un maximum de 26 logements ainsi qu'un élément dérogatoire.

Ces règlements et cette résolution sont maintenant en vigueur et actuellement déposés dans les archives du Conseil, au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Trois-Rivières, ce 10 avril 2026.

M^e Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière